

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL519

présenté par  
M. Breton

-----

### ARTICLE 34

À l'alinéa 4, avant la seconde occurrence du mot :

« aux »,

insérer les mots :

« sous l'autorité du commandant des opérations de secours, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les associations agréées en matière de soutien et d'accompagnement des populations civiles sont placées sous l'autorité du Commandant des opérations de secours lorsqu'elles sont engagées pour y participer.